

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Une stratégie touristique pour la Bretagne : passer d'une compétence partagée à une stratégie coordonnée »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le tourisme génère à lui seul 10 % du PIB mondial et affiche une croissance supérieure à celle de la plupart des autres secteurs économiques. En Bretagne, il représente 8,1 % du PIB, cette part étant supérieure à la moyenne nationale de 7,4 %. Par nature transversal, le tourisme voit opérer une diversité d'acteurs privés, associatifs et publics. Cette complexité, renforcée par la loi qui en fait une compétence partagée, appelle une stratégie volontariste en faveur de la construction d'un tourisme « à la bretonne » à même de passer d'une « compétence partagée » à une « stratégie coordonnée ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie le volontarisme de cette stratégie déployée autour de quatre axes : structurer, conduire et impulser, accompagner, renforcer.

Les réflexions conduites dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) ont permis de construire une vision commune et de partager des principes d'actions faisant de la complémentarité de l'action publique un élément de performance et d'efficacité. Sur cette politique en particulier, la CTAP a donc pleinement joué le rôle que le CESER proposait de lui confier dans son étude « *Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité* » (février 2016). De même, le travail engagé avec les acteurs privés et associatifs visant à renforcer les synergies entre acteurs publics et privés est de nature à accélérer la mise en œuvre des projets touristiques et à créer de la valeur sur les territoires, ce dont le CESER ne peut que se réjouir.

Au regard de l'ambition portée en matière d'économie touristique pour la Bretagne et de la nouvelle méthode régionale de travail validée par l'ensemble des acteurs bretons du tourisme, le soutien à l'ingénierie de développement touristique est indispensable, notamment dans un contexte de réorganisation territoriale et dans un souci d'équité entre territoires. Il en va de la qualité des projets touristiques à construire, tant au niveau des thématiques prioritaires régionales, des stratégies intégrées territoriales, que des projets expérimentaux qui constituent le socle du programme 605. Le CESER apprécie le maintien d'un accompagnement « raisonné » en faveur de l'ingénierie de développement touristique le temps de la réflexion et de la concertation sur son optimisation. Il souligne toutefois la nécessité de mettre les moyens appropriés sur ce volet au regard de son caractère stratégique dans l'émergence et l'accompagnement de projets touristiques qualifiés et de valeur à l'échelle de la Bretagne.

Le choix d'adapter les politiques et les outils de soutien et d'accompagnement aux projets expérimentaux inscrits dans l'innovation, dans une démarche agile, est en phase avec les préoccupations des investisseurs et des entreprises. Le CESER partage cette méthode et ce changement de paradigme dès lors qu'ils accélèrent la réalisation de projets d'envergure régionale,

mobilisent les bonnes compétences et orientent, le cas échéant, vers des dispositifs de soutien relevant de la mission II.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil Régional, les avancées du pilotage et de l'évaluation des thématiques stratégiques coordonnées et des projets expérimentaux.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Se sont abstenus : 6

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Marie-Martine LIPS Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS Bretagne partage globalement en phase les 2 avis exprimés, tant sur le budget primitif que sur la stratégie, notamment au travers des éléments suivants :

- L'importance économique et la transversalité du tourisme (dont la part est plus forte dans le PIB breton qu'au national) ;
- Un budget établi dans contexte global de diminution des ressources ;
- Le caractère concerté de la stratégie touristique avec les acteurs publics, privés et associatifs. Cette mise en exergue de la sphère associative est plutôt positive qu'excluante. Il sera néanmoins nécessaire de veiller à la lecture socio-économique faite du monde associatif et de le rattacher plus globalement à l'ESS. Le maintien des subventions au tourisme social et aux centres nautiques quand l'hôtellerie et le plein air sont renvoyés à des avances remboursables témoigne de la reconnaissance de la spécificité de l'ESS dans la chaîne de valeur du tourisme. Par ailleurs, nous avons eu l'occasion d'éprouver la réalité du caractère concerté au travers des différents ateliers et réunions tant avec les élus que les services techniques ;
- Le caractère innovant, évolutif et volontariste de cette stratégie avec un " changement " de paradigme, une logique d'optimisation, de concertation et d'agilité face à la diminution des ressources ;
- Face à cela et au risque de théorisation, la prise de conscience du rôle important de coordination par la région Bretagne de la dynamique lancée et de la décision d'affecter des moyens appropriés et significatifs à l'ingénierie régionale comme locale sans laquelle les projets ne pourront se mettre en œuvre ;
- Le caractère raisonnable du maintien des dispositifs existants en attendant la mise en place de nouvelles réponses (contrairement à certains arbitrages de l'État comme l'arrêt brutal des emplois aidés).